



## Groupe thématique *Finances Locales* : Lettre d'information n°6 - 17 juillet 2020

Le groupe Finances Locales de la promotion EAT Abbé Pierre publiera sa prochaine lettre d'information fin août.

Bel été à tous

### SOMMAIRE :

À LA UNE : les rapports de la Cour des Comptes et de l'OFGL

1) ACTUALITÉ DE LA CRISE

Ile de France Mobilités, report des échéances de vote de taux pour le bloc communal soumis au vote, points sur les DMTO et la CVAE

2) LECTURES POUR L'ÉTÉ ET OUTILS UTILES

études AFL, La Banque Postale, outils pour les subventions, pour connaître les dotations, débat sur la contractualisation

### À LA UNE : les rapports de la Cour des Comptes et de l'OFGL

#### **Les finances publiques locales 2020 (Fascicule 1) : rapport de la Cour des Comptes sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en 2019**

- Comme en 2018, le contexte financier est demeuré favorable aux collectivités territoriales en 2019, grâce au dynamisme de leurs recettes fiscales, à la légère progression des transferts de l'État et à une relative maîtrise de leurs dépenses.
- Leur épargne brute, qui a significativement augmenté, a contribué au financement d'un investissement local en forte hausse ces deux dernières années, et l'évolution de leur dette a été contenue.
- Dans l'ensemble, les collectivités ont donc abordé l'année 2020 et la crise sanitaire dans une meilleure situation que l'État.
- Mais de grandes disparités subsistent entre elles, et la crise sanitaire devrait les affecter diversement.

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-finances-publiques-locales-2020-fascicule-1>

#### **Analyse La Gazette du rapport sur les finances publiques de l'État : trajectoires de la dette**

Dans son dernier rapport sur les finances publiques, son nouveau premier président Pierre Moscovici n'attend pas que la relance et la croissance effacent l'ardoise inédite de la crise sanitaire. Il recommande à l'État d'accentuer ses efforts de maîtrise des dépenses.

sans action de redressement, le déficit risque d'être durablement très élevé. La trajectoire de la dette ne serait alors pas maîtrisée ». Ils ont donc établi trois scénarios prévisionnels :

1. un scénario de « rattrapage », dans lequel le PIB revient au bout de quelques années à la trajectoire qu'il suivait avant la crise, sans revenir à la situation ex-ante



2. un scénario de « perte limitée », dans lequel le PIB ne rattrape pas intégralement le terrain perdu pendant la crise, mais suit une tendance de croissance identique à celle d'avant-crise. La dette stagnerait alors à 115 % du PIB et le déficit à 4 % d'ici trois ans
3. un scénario de « faiblesse persistante » dans lequel non seulement le niveau mais aussi le taux de croissance du PIB diminuent de manière durable par rapport à ceux observés avant la crise. Dans cette hypothèse, le déficit atteindrait 6 % et la dette culminerait à plus de 140 % du PIB.

<https://www.lagazettedescommunes.com/686318/la-cour-des-comptes-inquiete-de-la-derive-des-comptes-publics/?abo=1>

### **Analyse Localtis du rapport sur les finances publiques de l'État : Évaluer les projets d'investissement**

- Les hauts fonctionnaires appellent les pouvoirs publics à privilégier les dépenses d'investissement, notamment dans la transition écologique et la santé.
- L'investissement public "peut jouer un rôle important dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie de finances publiques", soulignent-ils. En expliquant que l'investissement public "figure parmi les dépenses considérées comme les plus favorables à la croissance". Mais il ne convient pas de soutenir n'importe quels projets, selon la rue Cambon. La "considération de la rentabilité socio-économique" des projets doit guider les choix, indique-t-elle, appelant à un renforcement de l'évaluation des investissements publics.

[https://www.banquedesterritoires.fr/finances-publiques-la-cour-des-comptes-appelle-privileger-linvestissement?pk\\_campaign=newsletter\\_hebdo&pk\\_kwd=2020-07-03&pk\\_source=Actualités\\_Localtis&pk\\_medium=newsletter\\_hebdo](https://www.banquedesterritoires.fr/finances-publiques-la-cour-des-comptes-appelle-privileger-linvestissement?pk_campaign=newsletter_hebdo&pk_kwd=2020-07-03&pk_source=Actualités_Localtis&pk_medium=newsletter_hebdo)

### **“OFGL : avant la crise, les finances locales étaient déjà affaiblies, notamment dans la capacité d'investissement” Localtis, 09.07.2020**

- Après la Cour des comptes, c'est au tour de l'OFGL de souligner la bonne santé financière des collectivités territoriales avant la crise sanitaire. Malgré une progression légèrement plus importante des dépenses de fonctionnement en 2019 par rapport à 2018 (+1,1% contre +0,8% l'année précédente), le bloc local respecte les efforts demandés dans le cadre de la contractualisation.
- La hausse la plus forte de ces dépenses de fonctionnement concerne les EPCI (+1,8%). L'OFGL souligne par ailleurs que "les dépenses des plus petites collectivités du bloc communal ont évolué plus vite que celles des grandes".
- Côté recettes de fonctionnement, leur augmentation de 2,7% résulte principalement de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives d'une part mais également du nouveau record de DMTO et de la croissance rapide de la CVAE. Le rapport souligne par ailleurs une grande modération fiscale.
- Finalement, l'épargne brute a bondi de 11% en 2019 ce qui s'est traduit par une accélération de l'investissement. Bien que l'on note un recours à l'emprunt accru l'an dernier, la dette publique locale reste stable.
- Ce bilan flatteur ne doit pas cacher de grandes disparités entre collectivités et un résultat final du mandat 2014-2019 moins bon que le précédent en terme



d'investissement. Malgré une fin de mandat dynamique sur ce point, le mandat qui vient de s'achever se solde par un niveau d'investissement inférieur de 11% au précédent.

<https://www.banquedesterritoires.fr/ofgl-avant-la-crise-les-finances-locales-etaient-deja-affaiblies>

## 1) ACTUALITÉS DE LA CRISE

### **“Faute d'aide de l'Etat, Ile-de-France Mobilités ne paiera pas la RATP et la SNCF en juillet 2020” - 08.07.2020 - Localtis.**

- Le 8 juillet, à l'unanimité, le conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités a décidé de suspendre ses paiements à la SNCF et la RATP pour le mois en cours. Les pertes dues à la crise sanitaire sont estimées à 2,6 Md€ (1,6 Md€ de pertes de recettes tarifaires et 1 Md€ du à la chute du versement mobilité”).
- Si une compensation est bien prévue dans le cadre du PLFR 3 actuellement en discussion devant le Parlement, elle n'est que de 425 M€. Le gouvernement assure qu'il s'agit là uniquement d'une aide d'urgence mais conteste par ailleurs le chiffrage des pertes qui ne prendrait pas en compte les minorations de dépenses.
- La Région Ile-de-France qui consacre 10,5 Md€ au transports (en fonctionnement) met en avant le trop perçu des opérateurs sur la période précédente en raison de l'adaptation de l'offre. Dans l'attente d'un retour à la normale, les opérateurs vont mobiliser leur trésorerie pour assurer la continuité du service.

[https://www.banquedesterritoires.fr/faute-daide-de-letat-ile-de-france-mobilites-ne-paiera-pas-la-ratp-et-la-sncf-en-juillet?pk\\_campaign=newsletter\\_quotidienne&pk\\_kwd=2020-07-08&pk\\_source=Actualit%C3%A9s\\_Localtis&pk\\_medium=newsletter\\_quotidienne](https://www.banquedesterritoires.fr/faute-daide-de-letat-ile-de-france-mobilites-ne-paiera-pas-la-ratp-et-la-sncf-en-juillet?pk_campaign=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2020-07-08&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_quotidienne)

### **« Il est aujourd'hui impossible pour les nouveaux élus de procéder au vote de leurs taux de fiscalité »**

- Lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative 3 sur proposition de l'Association des maires de France (AMF), les députés examinent le possible report du 3 au 31 juillet de la date de vote des taux de fiscalité directe locale par les communes et EPCI. L'AMF souhaiterait que les nouveaux élus du 28 juin puissent voter leurs taux. Plusieurs dates ont été validées par la commission des finances et seront proposées au vote, et principalement :

31 juillet : vote des taux de fiscalité locale ; 30 septembre 2020 : répartition du FPIC ;

30 septembre 2021 : élaboration du rapport des CLECT lié aux transferts de compétences ;

31 décembre 2021 : adoption des pactes financiers et fiscaux.

<https://www.lagazettedescommunes.com/686660/il-est-aujourd'hui-impossible-pour-les-nouveaux-elus-de-proceder-au-vote-de-leurs-taux-de-fiscalite/?abo=1>



## **FISCALITÉ LOCALE**

### **Crise sanitaire : quels impacts sur les droits de mutation à titre onéreux ?**

- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), perçus lors de transactions immobilières, devraient être fortement affectés par la crise sanitaire.
- Partagés entre les départements (80%) et le bloc local (20%), ils devraient particulièrement affecter les départements pour lesquels les DMTO représentent en moyenne 18% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) et jusqu'à 40%, par exemple, pour le département des Alpes-Maritimes (prévision BP 2020).
- Sur les six dernières années, les DMTO étaient en augmentation constante, les transactions étant dopées par la faiblesse des taux d'intérêts ainsi que par l'attractivité des actifs immobiliers pour les investisseurs, malgré leur prix croissant. Par le passé, ceux-ci avaient déjà baissé, par exemple lors de la crise bancaire et financière de 2008-2009 : -8,5% en 2008 et - 26% en 2009. Concernant l'impact de la crise sanitaire sur les DMTO, immédiat avec l'arrêt des transactions, les estimations varient sensiblement : le cabinet Michel Klopfer tablait en début de crise sur une baisse de 20% dès 2020 tandis que l'Assemblée des départements de France estime que ceux-ci pourraient diminuer de 35% sous le double effet du gel puis de la reprise lente des transactions immobilières et d'une croissance moins forte que prévue des prix immobiliers.
- Avec la réforme fiscale et la perte de la taxe foncière (TFPB) pour les départements, les recettes fiscales de ceux-ci seront à partir de 2021 essentiellement des impôts de flux - non pas de stocks - sensibles à la conjoncture économique (TVA, DMTO, TSCA, CVAE). De quoi tendre encore plus la gestion financière déjà complexe des départements...

<https://www.lagazettedescommunes.com/686257/crise-sanitaire-quels-impacts-sur-les-droits-de-mutation-a-titre-onereux/>

### **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 2022 pire que 2021 ?**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sera également sans surprise touchée par la crise sanitaire, comme nous l'avons évoqué dans nos précédentes lettres d'information.

- Perçue pour moitié par les régions, pour 26,5% par le bloc local et 23,5% par les départements, la CVAE a pour base la valeur ajoutée produite par les entreprises à laquelle on applique un taux progressif en fonction du chiffre d'affaires, avec un système d'acompte et de versement d'un solde.
- Compte tenu de la récession économique qui affecte à la fois les performances des entreprises mais également la création d'entreprises elles-mêmes, la CVAE devrait reculer très nettement dans les deux prochaines années. Néanmoins, comme le montre Eric Julla, directeur Sud du cabinet Ressources Consultants Finances, si le système des acomptes et des soldes a une influence bi-annuelle dans les ressources des collectivités bénéficiaires de la CVAE, le montant cumulé des années 2021 et 2022 restera inchangé puisque ce qui ne sera pas payé une année le sera l'autre. L'impact sur la trésorerie des entreprises est quand à lui réel ! Ce qui conduit Eric Julla à conclure : « *La priorité pour les collectivités dans ce contexte ne doit-elle*



*pas être de maintenir et de conforter le tissu de contribuables locaux futurs plutôt que de proposer des mesures amplifiant les difficultés de trésorerie de leurs contribuables actuels, et on l'espère vivement futurs ? »*

<https://www.lagazettedescommunes.com/686180/pertes-de-cvae-lannee-2022-risque-detre-pire-que-2021/>

### **Bruno Le Maire veut baisser la CVAE**

Le ministre de l'Économie, des finances et de la relance a évoqué dans les médias une baisse de dix milliards d'euros des impôts de production incluant une baisse de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), perçue par les collectivités. La guerre de tranchée reprend

<https://www.lagazettedescommunes.com/688792/bruno-le-maire-veut-baisser-la-cvae/>

## **2) LECTURES POUR L'ÉTÉ ET OUTILS UTILES**

### **BAROMÈTRES**

#### **L'Agence France Locale (AFL) publie son premier baromètre de la santé financière des collectivités locales**

La banque, détenue par les collectivités, s'est penchée sur la santé financière de celles-ci en essayant de dresser un bilan du mandat qui vient de s'écouler. C'est la première fois que l'institution publie pareille analyse en se basant sur la note financière qu'elle octroie à chaque collectivité locale française et qui se base sur trois critères : la solvabilité, le poids de l'endettement et les marges de manoeuvre budgétaire. Même si ce travail ne prend pas en compte la période de crise sanitaire, qui a et aura un impact important sur les finances locales, il est possible de lister plusieurs enseignements.

- Globalement, la santé financière de chaque strate de collectivité s'est améliorée ces deux dernières années, en témoigne l'amélioration des notes. Sans surprise, ce sont les Régions qui présentent une situation financière structurellement plus favorable.
- L'étude s'intéresse particulièrement aux Communes, "symbole de la résilience des collectivités", malgré les défis qu'a connus la strate : baisse des dotations, contractualisation de la dépense et transfert de compétences à l'intercommunalité. Plus intéressant, l'étude met clairement en avant la parfaite corrélation entre santé financière et taille démographique. Ainsi, plus les Communes sont de grande taille, plus la situation financière est défavorable et inversement. Cette analyse par strate reflète, selon l'AFL, le "poids de la dette et des charges de centralité pesant sur les moyennes et grandes Communes".
- S'il n'est pas possible de résumer ici toutes les observations, on retiendra le focus sur les communes de montagne et du littoral, la disparité de situations selon le degré d'intégration des groupements à fiscalité propre, la tendance à la convergence des notes des Départements ou encore, concernant les Régions, les évolutions hétérogènes décorrélées de la fusion institutionnelle.

[http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base\\_documentaire/2020-07/Barom%C3%A8tre%20-%20VERSION%20FINALE.pdf](http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2020-07/Barom%C3%A8tre%20-%20VERSION%20FINALE.pdf)



### Collectivités locales et Covid-19 : De la gestion de crise à la relance économique

- Ce numéro hors-série de la collection « Accès Territoires » livre une première analyse des marges de manœuvre financières dont disposaient les collectivités locales fin 2019 pour affronter la crise sanitaire et la crise économique qui en découle, et s'interroge également sur les fractures territoriales que cette dernière pourrait accentuer.
- Il donne la parole aux territoires sur la gestion de la crise sanitaire et les enseignements qu'ils en tirent en termes de gestion publique locale, à travers les contributions d'associations d'élus de tous les niveaux de collectivités et de territoriaux. Il présente enfin des regards croisés sur le thème de la relance économique dans les territoires par la commande publique.

[https://www.labanquepostale.com/content/dam/groupe/actus-pub/pdf/etudes/finances-locale/s/2020/AT\\_hors\\_serie\\_mondelocal-Covid19\\_juillet2021.pdf](https://www.labanquepostale.com/content/dam/groupe/actus-pub/pdf/etudes/finances-locale/s/2020/AT_hors_serie_mondelocal-Covid19_juillet2021.pdf)

### OUTILS UTILES SUR LES RECETTES NON FISCALES DES COLLECTIVITÉS

#### Communes : la chasse aux subventions est ouverte !

À l'heure où les collectivités territoriales disposent de marges de manœuvre réduites, le recours aux subventions d'investissement constitue un facteur facilitant pour financer les projets communaux. Qui peut octroyer ces subventions et comment les identifier ? Points de repère.

<https://www.labanquepostale.fr/collectivites/mode-d-emploi/communes-la-chasse-aux-subventions.html>

#### 23 900 communes verront leur dotation forfaitaire diminuer en 2020

Le Comité des finances locales (CFL) s'est réuni, mardi 30 juin, pour présenter les évolutions des différentes dotations de l'État aux collectivités entre 2019 et 2020.

- Selon les chiffres fournis par l'administration, 23 900 communes ont enregistré une baisse de leur dotation forfaitaire cette année. Pour rappel, la dotation globale de fonctionnement, répartie entre les communes (45%), leurs groupements (25%) et les départements (30%) - avec une composante forfaitaire et une composante péréquatrice - est stabilisée *au global* depuis 2017 (à périmètre constant) : en LFI 2020, la DGF s'élevait ainsi à 26,85 milliards d'euros.
- Pourquoi alors des communes voient-elles leurs dotations forfaitaire baisser ? Car en maintenant l'enveloppe globale constante mais en opérant des transferts entre enveloppes internes - par exemple +90M€ pour la DSU et +90M€ pour la DSR, l'État procède à une *horizontalisation de la péréquation verticale* pour reprendre les termes d'une note de conjoncture de la Banque postale de 2019. André Laignel, président du CFL, le résume :  
« Ces abondements de 180 millions d'euros se sont faits au détriment de l'enveloppe globale de DGF puisqu'il n'y a plus de péréquation verticale »

<https://www.lagazettedescommunes.com/686398/23-900-communes-verront-leur-dotation-forfaitaire-diminuer-en-2020/>





**Les chiffres des différentes dotations par type de collectivités et pour chaque collectivité territoriale et leurs groupements sont disponibles sur le site de la DGCL !**

Pour savoir combien votre commune ou votre département perçoit de dotations et pour connaître leur répartition, il suffit de se rendre sur le site de la DGCL consacré aux dotations de l'État à destination des collectivités et de leurs groupements.

[http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotation\\_commune\\_html.php?code=06147](http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotation_commune_html.php?code=06147)

## **RELATIONS ÉTAT-COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Pour Renaud Helfer-Aubrac, DGS du département de la Gironde, « Le gouvernement ne pourra pas laisser les collectivités avec des sanctions de la contractualisation »**

Dans un entretien accordé à la Gazette des Communes, le directeur général des services du département de la Gironde porte un regard très critique sur le dispositif de contractualisation, particulièrement en cette période.

- S'il critique le « *hiatus constitutionnel originel* » qu'a constitué le Pacte de Cahors, portant atteinte selon lui à l'autonomie de gestion constitutionnellement garantie aux collectivités territoriales, Renaud Helfer-Aubrac critique surtout les injonctions contradictoires envoyées aux collectivités territoriales et en particulier aux départements : comment concilier les nécessaires dépenses d'ASE ou fléchées en direction des personnes âgées et la nécessaire maîtrise globale des dépenses de fonctionnement au budget principal ?
- Surtout, si la reprise financière adressée au département pour l'année 2019 a été provisionnée au sein du budget 2020, il critique l'application des sanctions dans une période où l'on demande aux collectivités territoriales de soutenir l'investissement local en sortie de crise sanitaire...

<https://www.lagazettedescommunes.com/686672/le-gouvernement-ne-pourra-pas-laisser-les-collectivites-avec-des-sanctions-de-la-contractualisation/>